Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20261016-ST16102026092-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	24	3	3	27

DATE DE LA CONVOCATION
9 octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, et le seize octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, C. MORIN.*
Absent(e)s excusé(e)s : *Y. BOISHARDY, M. CARREE, M. VISDELOUP.*
Pouvoirs : *Y. BOISHARDY à Y. AUFFRET, M. CARREE à C. BURLOT, M. VISDELOUP à C. MORIN.*
Secrétaire de séance : *M. MAUTRAY.*

DELIBERATION N° 2026-092

TRAVAUX DE VOIRIE : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE

La commission Voirie-Réseaux a proposé, lors de sa réunion du 17 juin 2026, de relancer la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour les travaux concernant la voirie.

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire permet de signer un marché à commande avec une seule entreprise. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

Le marché est conclu pour un an, renouvelable 2 fois sur décision de la maîtrise d'ouvrage, soit une durée maximale de 3 années.

L'accord-cadre proposé sera réglementé financièrement avec un minimum de 50 000 € TTC et un maximum de 250 000 € TTC par an.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Benoît CORGNET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces relatives à cet accord-cadre mono-attributaire, y compris les avenants à venir.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Mickaël MAUTRAY,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR